

**Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction
englobant le contrôle interne en matière de rapports
financiers 2010-2011**



Bureau du vérificateur général du Canada

Avis au lecteur

Selon les conditions de la nouvelle *Politique sur le contrôle interne* (« la Politique ») du Conseil du Trésor entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009, les ministères doivent expliquer les mesures qu'ils prennent pour faire en sorte que le système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) soit efficace.

La Politique stipule que les ministères doivent effectuer une évaluation annuelle de leur système de CIRF, établir un plan d'action visant à y apporter les redressements voulus et joindre à leur *Déclaration de responsabilité de la direction* un résumé de l'évaluation des résultats et du plan d'action.

Un système de CIRF efficace vise à produire des états financiers fiables et à certifier que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les documents comptables sont adéquatement tenus;
- les actifs sont protégés contre les risques comme le gaspillage, les abus, les pertes, la fraude et la mauvaise gestion;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Il est important de souligner que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer les risques, mais plutôt pour les atténuer et les ramener à un niveau raisonnable grâce à l'application de contrôles qui sont proportionnels aux risques qu'ils sont censés atténuer.

La tenue d'un système efficace de CIRF constitue un exercice permanent pour recenser et établir la priorité des risques et des contrôles afin de les atténuer de même que pour surveiller son rendement, dans un souci d'amélioration continue. Ainsi, l'étendue, la fréquence et l'état de l'évaluation de l'efficacité du système de CIRF d'un ministère dépendront des risques et des circonstances qui lui sont propres.

Table des matières

1 Introduction	1
1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme	1
1.2 Points saillants d'ordre financier	1
1.3 Accords de service ayant un impact sur les états financiers	2
1.4 Changements importants survenus en 2010-2011	2
2 L'environnement de contrôle touchant le CIRF	2
2.1 Postes, rôles clés et responsabilités	3
2.2 Principales mesures prises	4
3 L'évaluation du système de CIRF	4
3.1 Fondement de l'évaluation	4
3.2 Méthode d'évaluation	5
4 Les résultats de l'évaluation	6
4.1 Efficacité de la conception	6
4.2 Efficacité du fonctionnement	6
4.3 Conclusion	7
5 Le plan d'action	7
5.1 État des progrès réalisés au 31 mars 2011	7
5.2 Plan d'action pour les exercices futurs	8

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers 2010-2011

1 Introduction

Le présent document est joint à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* du Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada pour l'exercice 2010-2011. Comme l'exige la nouvelle *Politique sur le contrôle interne* (« la Politique ») du Conseil du Trésor, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009, nous fournissons dans le présent document un résumé des mesures prises par le BVG pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Nous résumons dans ce qui suit l'évaluation effectuée par le BVG le 31 mars 2011, les progrès réalisés, les résultats et les plans d'action connexes, ainsi que certains points saillants d'ordre financier permettant de mieux cerner l'environnement de contrôle unique au BVG.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Le *Rapport ministériel sur le rendement* et le *Rapport sur les plans et les priorités* du BVG fournissent des renseignements sur ses pouvoirs, son mandat et ses activités de programme.

1.2 Points saillants d'ordre financier

Les états financiers annuels audités du BVG pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 sont présentés dans le *Rapport ministériel sur le rendement*. On peut aussi trouver de l'information financière dans les *Comptes publics du Canada*.

- Les activités du BVG sont financées par des crédits votés par le Parlement. Le montant des crédits couvre 87 % des coûts totaux, ou 88,3 millions de dollars. Quatorze pour cent des coûts totaux, soit 14,2 millions de dollars, correspondent au coût des services fournis gratuitement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- La charge au titre des salaires et avantages sociaux, en excluant le coût des régimes d'assurance des employés, représente la plus grande partie des charges totales de 101,7 millions de dollars, soit 72,3 millions de dollars ou 71 %. Le coût des locaux à bureaux de 8,9 millions de dollars et des régimes de soins de santé et de soins dentaires de 5,3 millions de dollars représente les services de 14,2 millions de dollars fournis gratuitement par TPSGC. Le reste, soit 15,2 millions de dollars ou 15 %, représente des charges au titre de services professionnels, de voyages, de communication, de fournitures et de matériel.
- Les immobilisations corporelles représentent 91 % ou 2,9 millions de dollars des actifs non financiers du BVG, qui totalisent 3,2 millions de dollars. Les actifs financiers sont constitués principalement de la somme de 7,9 millions de dollars à recevoir du Trésor.
- Les avantages postérieurs à l'emploi composent la majeure partie du passif, soit 14,2 millions de dollars ou 57 %. Les crédateurs et les charges à payer forment le solde restant du passif, soit 10,4 millions de dollars ou 43 %. Les charges à payer comprennent les salaires, les heures supplémentaires et les vacances.

- L'administration centrale, située à Ottawa, administre les procédures relatives aux salaires et autres prestations connexes pour l'ensemble des employés, y compris ceux des quatre bureaux régionaux. La direction du contrôleur se trouve également à Ottawa. Le personnel des bureaux régionaux peut engager et approuver des charges conformément à la délégation des pouvoirs de signer; cependant, l'enregistrement des charges de fonctionnement se fait à Ottawa.
- Le BVG tient des systèmes d'information essentiels à son fonctionnement et à la compilation de son information financière, notamment le système de gestion financière *GX Financials*.

1.3 Accords de service ayant un impact sur les états financiers

Le BVG a recours à d'autres organisations pour traiter certaines opérations inscrites dans ses états financiers :

- TPSGC administre centralement le paiement des salaires et le paiement des fournisseurs au moyen du Système normalisé des paiements;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit l'information sur laquelle s'appuie le BVG pour valider les calculs des charges et des provisions, telle l'obligation au titre des indemnités de départ.

1.4 Changements importants survenus en 2010-2011

Le BVG a préparé ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, et non à la Norme comptable du Conseil du Trésor 1.2 (NCCT). Malgré les différences entre les deux référentiels, le BVG et le Secrétariat du Conseil du Trésor se sont engagés à revoir la NCCT actuellement en vigueur d'ici au 31 décembre 2011. Cela permettra au BVG et au Secrétariat de trouver une solution aux différences entre les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public et la NCCT.

La présentation des états financiers a changé en 2010-2011 : un indicateur de la dette nette a été ajouté à l'état de la situation financière et un état de la variation de la dette nette est présenté. Aucun autre changement important n'a été apporté aux états financiers de 2010-2011.

2 L'environnement de contrôle touchant le CIRF

Le BVG reconnaît que les cadres supérieurs doivent donner le ton pour que les employés de tous les niveaux comprennent bien leur rôle dans le maintien d'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) et qu'ils soient en mesure d'exercer leurs responsabilités avec efficacité. Le Conseil de direction assure la direction et la surveillance générales du Bureau. Il est appuyé par un comité des finances et un comité des services corporatifs, qui font preuve de diligence raisonnable et offrent des conseils, entre autres, sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de contrôles au sein du Bureau. Un comité de vérification indépendant surveille les grands volets des secteurs suivants : les valeurs et l'éthique, la gestion des risques, les contrôles internes, l'audit externe des états financiers du Bureau, la gestion de la qualité, les activités d'audit interne et de revue des pratiques et la reddition de comptes au Bureau.

La structure organisationnelle du BVG est clairement définie et les rapports d'autorité et de responsabilité sont bien établis. Le personnel est qualifié et formé, et des descriptions de travail sont

en place. Le BVG a adopté un code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle décrivant en détail les valeurs et les normes d'éthique et de conduite professionnelle et autres, qui guident le personnel dans ses travaux.

Un cadre de gestion intégrée du risque, reposant sur le modèle de gestion du risque d'entreprise du COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), est en place. Ce cadre est surveillé et mis à jour périodiquement. Il constitue le fondement d'un rapport de gestion du risque présenté annuellement au conseil de direction, lequel est examiné par le comité de vérification.

L'Équipe de la Revue des pratiques et de la vérification interne, qui relève directement du vérificateur général, élabore un plan d'audit interne. Ce plan, fondé sur l'évaluation systématique des risques opérationnels, est conçu à l'aide du cadre de gestion du risque et d'autres outils. L'audit interne permet d'évaluer les systèmes administratifs importants par rotation. La revue annuelle des pratiques des trois principales gammes de produits permet d'examiner la mise en œuvre de notre Système de gestion de la qualité pour les activités d'audit et de faire des recommandations en vue d'améliorer la conception et l'utilisation du système.

2.1 Postes, rôles clés et responsabilités

Les principaux postes et comités qui ont la responsabilité de maintenir et d'examiner l'efficacité du système de CIRF du BVG sont :

Vérificateur général (VG) – en tant qu'administrateur des comptes du BVG, le vérificateur général assume la responsabilité générale et exerce le leadership nécessaire au regard des mesures prises pour maintenir un système de contrôle interne efficace. Il préside le Conseil de direction.

Sous-vérificateur général (SVG) – le sous-vérificateur général est membre du comité de vérification et il a la responsabilité de la gestion du profil de risque organisationnel du BVG.

Dirigeante principale des finances (DPF) – la dirigeante principale des finances relève directement du vérificateur général et exerce le leadership nécessaire à l'égard de la coordination, de la cohérence et de l'importance accordée à la conception et à la tenue d'un système efficace et intégré de CIRF, y compris l'évaluation annuelle de celui-ci.

Dirigeant principal de l'information – le dirigeant principal de l'information dirige les groupes de gestion des technologies de l'information (TI), de la sécurité et de la connaissance, ainsi que les projets spéciaux de TI.

Gestionnaires principaux du BVG – les gestionnaires principaux sont chargés de tenir et d'examiner les systèmes de CIRF qui relèvent d'eux et d'en maintenir l'efficacité.

Dirigeante principale de la vérification – la dirigeante principale de la vérification relève directement du vérificateur général à qui elle procure une certaine assurance au moyen d'examen périodiques des pratiques et d'audits internes, qui sont essentiels à la tenue d'un système de CIRF efficace.

Comité de vérification du BVG – le comité de vérification est un comité consultatif qui présente au vérificateur général des opinions objectives sur les processus de gouvernance, de contrôle et de gestion du risque du BVG. Il recommande également au Conseil de direction l'approbation du *Rapport sur les plans et les priorités* et du *Rapport ministériel sur le rendement* (y compris les états financiers audités). Le président du comité de vérification rencontre le vérificateur général au moins une fois par année.

Conseil de direction – le Conseil de direction est l'organe central de prise de décisions qui approuve et surveille le Cadre de gestion du risque du BVG et le système de contrôle interne, y compris l'évaluation et les plans d'action relativement au CIRF. Formé du vérificateur général, du sous-vérificateur général, du commissaire à l'environnement et au développement durable et des vérificateurs généraux adjoints, le Conseil de direction fixe les politiques et donne une orientation professionnelle au regard de l'administration du Bureau.

2.2 Principales mesures prises

L'environnement de contrôle du BVG est tel que son personnel est en mesure de bien gérer les risques, car les employés sont sensibilisés; ils reçoivent l'information et les outils dont ils ont besoin et ils acquièrent des compétences. Parmi les principales mesures, mentionnons :

- Tous les employés du BVG reconnaissent annuellement de manière officielle qu'ils se conforment au code des valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle; ils sont tenus de révéler tout conflit d'intérêts potentiel ou certains actifs, passifs ou autres intérêts qu'ils détiennent.
- Les personnes occupant les postes clés en gestion financière détiennent un titre professionnel en comptabilité.
- Toutes les politiques et procédures du BVG sont mises à la disposition du personnel sur le site INTRAnet de l'organisation ou contiennent des renvois aux politiques du Conseil du Trésor. La sensibilisation se fait au moyen de divers programmes : séances de sensibilisation de groupe, bulletins, courriels, séances d'orientation pour les nouveaux employés et rappels sur la page d'accueil de l'INTRAnet.
- La grille détaillée de délégation des pouvoirs, régulièrement mise à jour, est disponible sur l'INTRAnet.
- Les principaux processus administratifs et les points de contrôle qui leur sont associés pour soutenir la gestion et la surveillance du CIRF sont documentés.
- L'accès aux systèmes de traitement des opérations financières sécurisés est réservé au personnel concerné, ce qui garantit l'intégrité des données financières et du traitement des opérations.

3 L'évaluation du système de CIRF

3.1 Fondement de l'évaluation

Le BVG maintient un système de CIRF efficace dans le but de fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les documents comptables sont adéquatement tenus;
- les actifs sont protégés contre les risques comme le gaspillage, les abus, les pertes, la fraude et la mauvaise gestion;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Les auditeurs externes effectuent un audit annuel fondé sur l'évaluation des contrôles et participent activement au processus (au moins deux fois par année). Comme l'exige la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, le BVG doit évaluer chaque année, par souci d'amélioration continue, l'**efficacité** de la **conception** et du **fonctionnement** des principaux contrôles en matière de rapports financiers.

L'**efficacité de la conception** est l'assurance que les principaux points de contrôle sont établis, documentés et adaptés aux risques (c'est-à-dire qu'ils sont proportionnels aux risques qu'ils sont censés atténuer). Cela touche également la mise en correspondance des principaux processus vers les principaux comptes.

L'**efficacité du fonctionnement** signifie que les principaux contrôles ont été testés sur une période donnée et que des corrections, le cas échéant, ont été apportées. Ces tests couvrent tous les niveaux de contrôle du BVG, à savoir entité, informatique et processus opérationnels.

3.2 Méthode d'évaluation

Le BVG a pris des mesures pour évaluer son système de CIRF, en se fondant sur ses états financiers et en mettant l'accent sur les principaux processus suivants :

- Paie (région de la capitale nationale)
- Dépenses de fonctionnement
 - passation de marchés et approvisionnement (services professionnels, biens et autres services) – (région de la capitale nationale et quatre bureaux régionaux)
 - voyages (région de la capitale nationale et quatre bureaux régionaux)
 - immobilisations (région de la capitale nationale)
- Revenus (région de la capitale nationale)
- Rapports financiers de fin d'exercice

Le BVG a réuni toute l'information sur ses processus opérationnels, ses risques et les contrôles se rapportant au CIRF et documenté tous les contrôles clés pertinents en tenant compte du risque, de l'importance relative, du volume, de la complexité, des antécédents, de la vulnérabilité à la perte ou à la fraude, et de la perception du public.

Le BVG a aussi documenté et évalué les contrôles au niveau de l'entité et les contrôles informatiques généraux dans leur ensemble. Enfin, le BVG a tenu compte de l'information découlant de missions récentes d'audit ou d'évaluation, notamment l'audit interne récent des contrôles internes du système *GX Financials* (novembre 2009).

Après avoir réuni la documentation, nous avons vérifié l'efficacité de la conception des contrôles internes établis. Pour ce faire, nous avons examiné des échantillons d'opérations dans chaque secteur important pour confirmer que les contrôles étaient documentés correctement et qu'ils étaient conçus pour atténuer efficacement les risques. Lors de l'étape finale, nous avons testé de plus grands échantillons pour vérifier si les contrôles avaient fonctionné efficacement tout au long de l'exercice.

4 Les résultats de l'évaluation

Lors de l'évaluation de ses principaux contrôles, le BVG s'est d'abord penché sur l'efficacité de la conception pour pouvoir ensuite examiner l'efficacité du fonctionnement. Au 31 mars 2011, il avait effectué tous les tests et corrigé, le cas échéant, la conception des contrôles. L'efficacité du fonctionnement des contrôles a aussi été testée. Les tests ont porté sur les principaux processus opérationnels du BVG.

4.1 Efficacité de la conception

En effectuant l'évaluation de l'efficacité de la conception, le BVG a parachevé toute la documentation (y compris la validation par les titulaires de processus) et vérifié si les contrôles de l'entité, les contrôles informatiques généraux et les contrôles des processus opérationnels étaient en place et correspondaient aux pratiques réelles. Pour ce faire, nous avons choisi des opérations qui ont été soumises à un test de cheminement des principaux contrôles. Pour les processus qui ne correspondaient pas à la description des principaux contrôles, des mesures ont été prises pour corriger les différences et actualiser les descriptions, de même que pour informer les titulaires au sujet des secteurs à améliorer.

Des mesures correctives ont été apportées aux secteurs suivants pour assurer :

- une plus grande cohérence dans la documentation et la corroboration de l'application des principaux contrôles;
- un suivi des instruments de délégation des pouvoirs et l'autorisation d'y apporter des changements par le personnel concerné seulement;
- un contrôle et un examen en temps opportun des fichiers de données permanentes et l'autorisation d'y apporter des changements par le personnel concerné seulement.

4.2 Efficacité du fonctionnement

En 2010-2011, le BVG a testé l'efficacité du fonctionnement des principaux contrôles identifiés dans les quatre principaux domaines du processus opérationnel. Nous avons voulu nous assurer que les contrôles fonctionnaient pendant une période de 12 mois ou une période déterminée de l'exercice, en fonction des risques.

Le BVG a formé une équipe d'examen qui a mis à profit l'expérience de son personnel affecté aux opérations d'audit du BVG. L'équipe a dressé un plan de travail, choisi et testé, en suivant la méthode d'audit du BVG, des opérations pour vérifier si les contrôles fonctionnaient efficacement. L'équipe a aussi examiné l'échantillon d'opérations pour s'assurer que les principaux éléments des processus opérationnels étaient couverts sur toute la durée de l'exercice. L'échantillon contenait des sous-catégories d'opérations dans chaque cycle. Les tests comprenaient un examen des contrôles de gestion et de surveillance en continu applicables à tous les cycles. Voici un résumé des tests effectués pour chacun des processus opérationnels clés :

- Le service de paiement des salaires est fourni par TPSGC. Dans le cadre des tests portant sur la paie, nous avons examiné diverses actions enclenchées par le personnel de la rémunération : embauches, fin d'emploi, promotions, transferts. Nous avons également examiné en profondeur les dossiers pour nous assurer que les contrôles étaient bien documentés.

- Dans le processus des dépenses de fonctionnement, nous avons examiné des opérations touchant les voyages, l'accueil, la passation des marchés et l'achat de fournitures. Nous voulions nous assurer que les charges étaient dûment approuvées et que les pièces justificatives se trouvaient dans les dossiers.
- Le cycle des revenus concerne les revenus externes que tire le BVG de ses missions d'audit internationales et d'autres sources. Nous voulions nous assurer que la facturation correspondait aux accords établis.
- Pour le processus des rapports financiers de fin d'exercice, nous avons examiné les procédures de fin d'exercice : feuilles de travail, revues et approbations par écrit qui entourent la préparation des états financiers audités et les présentations aux fins des comptes publics.

Enfin, nous avons examiné les contrôles de l'accès aux systèmes financiers du BVG pour nous assurer que l'accès était strictement réservé au personnel concerné et qu'il était surveillé en temps opportun.

Ces tests n'ont révélé aucune déficience importante, mais ils ont permis de faire ressortir des possibilités d'amélioration. Des mesures correctives ont donc été prises ou sont en voie de l'être.

4.3 Conclusion

Le BVG a réussi à mettre en œuvre la nouvelle *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. Après avoir mené à bien sa première évaluation du contrôle interne en matière de rapports financiers, le Bureau a conclu que le système de contrôle interne en matière de rapports financiers était bien conçu et fonctionnait efficacement. Aucune déficience importante n'a été relevée.

5 Le plan d'action

5.1 État des progrès réalisés au 31 mars 2011

Pendant l'exercice 2010-2011, le BVG a réalisé des progrès importants dans l'évaluation et l'amélioration de ses principaux contrôles. Voici en résumé ses principales réalisations à ce jour ainsi que ses projets en cours :

- Documenter les processus administratifs clés visant les dépenses de fonctionnement, la paie, les revenus et les rapports financiers sous forme de descriptions narratives et de grilles de contrôles liées aux assertions des états financiers et identifier les principaux contrôles.
- Effectuer un test de cheminement des contrôles identifiés pour évaluer l'efficacité de leur conception.
- Tester par échantillonnage l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles importants.
- Signaler les secteurs à améliorer et prendre des mesures de suivi :
 - Pour la paie, nous avons apporté des améliorations pour renforcer la répartition des tâches du traitement des actions de paie et identifier les opérations à risque élevé qui demandent un examen plus rigoureux avant d'être autorisées.

- Pour le processus des dépenses de fonctionnement, nous avons modifié les autorisations d'accès pour que seules les personnes concernées aient la capacité d'autoriser les opérations et avons structuré le processus d'autorisation d'accès lors de circonstances exceptionnelles.
- Pour tous les secteurs, nous avons insisté auprès du personnel des finances sur l'importance de corroborer l'application des contrôles afin de laisser une piste d'audit.

Projet en cours

- Les tests effectués à l'égard des revenus ont révélé qu'il y aurait lieu d'améliorer la documentation des taux horaires appliqués à la facturation. Le BVG est en train de mettre au point un processus officiel qui servira à approuver les taux horaires de facturation et à améliorer l'efficacité du processus de facturation.

5.2 Plan d'action pour les exercices futurs

Le BVG a pris plusieurs mesures importantes pour se doter d'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers. Cela dit, il doit poursuivre sur sa lancée et déployer des efforts constants et soutenus afin de maintenir en place une série de contrôles éprouvés à long terme. Voici les mesures que le BVG prévoit prendre au cours des deux prochains exercices :

2011-2012

- Effectuer des tests de cheminement à partir d'un échantillon d'opérations des principaux processus pour confirmer que les contrôles clés sont conçus adéquatement et qu'ils fonctionnent efficacement.
- Examiner les contrôles informatiques généraux, améliorer la documentation et étendre la couverture des tests des principaux contrôles qui se rattachent aux systèmes clés utilisés par le BVG.
- Structurer le processus d'établissement des taux horaires de facturation pour les recouvrements de coûts.
- Faire un suivi des progrès réalisés dans les secteurs identifiés en 2010-2011 comme nécessitant une amélioration.

2012-2013

- Examiner l'environnement de contrôle du BVG qui touche le CIRF, y compris améliorer la documentation et les tests des principaux contrôles identifiés, notamment en créant des graphiques d'acheminement qui compléteront les descriptions narratives et en simplifieront la compréhension.
- Élaborer et mettre en place un processus structuré de surveillance continue du CIRF. Cela peut comprendre l'examen des cycles par rotation en portant une attention particulière à un cycle qui s'étend sur une année et en effectuant des tests de cheminement pour les autres cycles pendant la même année.
- Faire un suivi des progrès réalisés dans les secteurs identifiés comme nécessitant une amélioration dans les exercices précédents.